



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

◆ Il convient de remplir la première page du formulaire de demande en **LETTRES MAJUSCULES** et à **L'ENCRE NOIRE**.

◆ Si la demande concerne un mineur non émancipé, son représentant légal est invité à remplir la partie du formulaire intitulée « Autorisation du représentant légal pour mineur non émancipé ».

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE DUMENT COMPLETE ET SIGNE

- Présentation du titre périmé ou à renouveler.
- Présentation du passeport sécurisé.
- Une pièce d'identité du représentant légal est demandée concernant les demandes de carte d'identité pour les mineurs.
- 2 photos d'identité en couleur (35x45mm) identiques et récentes, de face et tête nue (non couverte d'un chapeau, d'une casquette, d'un foulard, d'un turban, d'un diadème ou d'un bandeau, sans barrette ni fantaisie dans les cheveux) sur fond clair, uni et de bonne qualité pour être exploitées (sans rayure, tâche ou trace de pixellisation). Le visage ne doit pas être représenté de manière trop éloignée ou trop excentrée (pas de tronc ou mains visibles pour les bébés, pas de tête tenue par une main, yeux ouverts...).
- Le livret de famille.
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois avec filiation complète, à demander à :
 - La Mairie du lieu de naissance, si le demandeur est né en France, ou
 - Le Service Central de l'Etat-Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 9, <https://paste1.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>, si le demandeur est né à l'étranger,
- Un justificatif de domicile récent original (*moins d'un an à compter de la date d'établissement du document*) : factures d'eau, d'électricité, de gaz (l'adresse de facturation doit être identique à l'adresse de consommation) ou d'abonnement téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation) ou certificats de non-imposition, attestations d'assurance du logement, titres de propriété ou contrats de location datés et signés ou quittances de loyer dactylographiées avec entête, cachet et signature du bailleur. Le justificatif doit être établi au nom et prénom du requérant majeur. A défaut, fournir une attestation de domicile signée par l'hébergeant certifiant que l'usager habite chez lui depuis plus de 3 mois, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Une facture électronique est acceptée.
- Déclaration de perte ou de vol, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo, d'une copie intégrale d'acte de naissance si le demandeur n'est pas en possession d'un passeport **et d'un timbre fiscal à 25 €**. A défaut de pièce avec photo, remplir une attestation en ce sens et y joindre une attestation d'inscription à la sécurité sociale ou la carte vitale ou un avis d'imposition ou de non-imposition.
- Déclaration ou certificat de nationalité française en original (pour les personnes nées à l'étranger ou nées de parents étrangers ou nées à l'étranger).
- Selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle ...

ATTENTION !

- ◆ Une rubrique du dossier concernant la filiation est à renseigner : nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur.
- ◆ La comparution personnelle du demandeur en Mairie lors du dépôt de son dossier et lors du retrait de sa carte d'identité est OBLIGATOIRE (empreinte à partir de 13 ans et signature).
- ◆ Le demandeur doit restituer sa carte périmée ou à remplacer en échange de sa nouvelle carte.
- ◆ Une carte d'identité non retirée par son titulaire 3 MOIS après la demande sera détruite.